

Séance du 15 mars 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	7

L'an deux mille dix-huit et le quinze mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Virginie THOBOR, Vice-Présidente

Date de la convocation : 02.03.2018

Objet de la délibération  
Adoption du Budget Primitif 2018

PRESENTS : Mesdames BAZZONI, HULIN, THOBOR, Messieurs JARNET, LAUBERTHE, LEGROS et LEROUGE

ABSENTS EXCUSES : Madame SAINTE-LUCE, Monsieur BISSON

Rapporteur : Mme Thobor

ABSENTS : Madame BOBONY, Monsieur LIENARD

PROCURATIONS : Monsieur BISSON à Madame THOBOR, Madame SAINTE-LUCE à Monsieur JARNET

N° 07.2018

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-1 à L1612-10, L1612-20, L2311-1 et L2312-1 à L2312-4,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires,

VU le compte administratif 2017, adopté le 15 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

**Article 1** : approuve le Budget Primitif 2018 dont les balances se présentent comme suit :

**Section de fonctionnement**

- Recettes de l'exercice 2017 :	151 425 €
- Excédent reporté:	49 489 €
Total des recettes :	200 914 €
- Dépenses de fonctionnement 2017 :	200 914 €

